RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: FA98DDA8-B8FF-4E8A-AFD4-9497566DB2BC

P.B. AVENTURE 17
Société par actions simplifiée
au capital de 763 000 euros
Siège social : 154 Avenue Jean Guiton
17000 LA ROCHELLE
798 703 567 RCS LA ROCHELLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le premier janvier,

A dix-sept heures,

Les associés de la Société P.B. AVENTURE 17 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 154 Avenue Jean Guiton, 17000 LA ROCHELLE, sur convocation orale des associés.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Pascale DESCOLAS, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Benoit DESCOLAS est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 76 300 actions sur les 76 300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,

DS PD DS BD

Docusign Envelope ID: FA98DDA8-B8FF-4E8A-AFD4-9497566DB2BC

- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er janvier et 31 décembre, de prolonger de six (6) mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 18 mois.

Par conséquent l'exercice en cours, ouvert le 1er juillet 2024, sera clos le 31 décembre 2025 au lieu du 30 juin 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 29 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN,
conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Le Président
Madame Pascale DESCOLAS

[redacted]

Le secrétaire
Monsieur Benoit DESCOLAS

DocuSigned by:
[redacted]
01062B9D044A417...